



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/657  
22 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 22 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'à l'invitation du Gouvernement géorgien, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Yevgeny Primakov, est arrivé à Tbilissi (Géorgie) le 14 août 1997. Il était accompagné de la délégation des autorités abkhazes, dirigée par M. Vladislav Ardzinba.

Des négociations ont eu lieu entre les délégations des parties, avec la participation du Ministre russe des affaires étrangères, ainsi que, directement, entre le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, et M. Vladislav Ardzinba. Un communiqué conjoint a été signé à l'issue de ces négociations (voir annexe).

La réunion de Tbilissi a été rendue possible par l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Boris Eltsine, et par les efforts déployés par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Le Gouvernement géorgien voit dans cette série de négociations un événement politique important, dont le résultat principal a été de surmonter les complexes barrières psychologiques.

Ces négociations ont également ouvert de bonnes perspectives aux négociations sur la reconstruction économique de la région, qui se sont tenues à la suite de la réunion de Tbilissi, après l'arrivée à Soukhoumi du Ministre d'État de la Géorgie et des Ministres de l'énergie, des transports et des communications.

La réunion de Tbilissi a prouvé combien il est nécessaire de développer le processus de Genève, et de continuer dans cette voie du dialogue pacifique qui permet d'espérer que les efforts de la Fédération de Russie et du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la Géorgie, sous les auspices des Nations Unies, seront fructueux.

S/1997/657

Français

Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) George VOLSKI

/...

ANNEXE

Déclaration sur la rencontre des parties géorgienne et abkhaze  
(Tbilissi, 14 août 1997)

[Original : russe]

Les parties constatent avec satisfaction que l'arrivée à Tbilissi de la délégation abkhaze dirigée par M. V. Ardzinba et les entretiens qu'elle a eus avec la délégation géorgienne dirigée par M. E. Chevarnadze en présence du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. E. Primakov, donnent à n'en pas douter une impulsion positive au processus de règlement pacifique.

Les participants à la rencontre notent avec satisfaction le rôle joué par la Fédération de Russie dans le règlement du conflit opposant la Géorgie et l'Abkhazie, rôle qui a été concrétisé de manière éclatante par l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. B. N. Eltsine, en date du 1er août.

En ce jour anniversaire du début des combats en Abkhazie, le 14 août 1997, les représentants des parties géorgienne et abkhaze se déclarent résolus à en finir avec le conflit qui les a divisés et à restaurer les relations de paix et de respect mutuel.

Les parties sont convaincues que le moment est venu de prendre le chemin de la paix et de la prospérité, et de collaborer dans la dignité et la tolérance mutuelle et dans un esprit de compromis et de réconciliation.

Les parties se sont engagées à ne pas recourir aux armes pour résoudre les contradictions qui les divisent et à ne plus faire couler le sang, ce quelle que soit la situation. Toutes les divergences seront résolues par des moyens politiques exclusivement pacifiques, par la négociation et la consultation, tant au niveau bilatéral qu'avec l'aide et la médiation de la Fédération de Russie, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Communauté d'États indépendants.

Les parties ont noté qu'elles étaient parvenues à s'entendre sur toute une série de problèmes essentiels à régler. D'un autre côté, des divergences importantes subsistent sur certaines questions.

Les parties sont convenues qu'elles devaient absolument rester en contact permanent afin de résoudre les problèmes engendrés par le conflit.

POUR LA PARTIE GÉORGIENNE

POUR LA PARTIE ABKHAZE

(Signé) E. CHEVARNADZE

(Signé) V. ARDZINBA

-----